

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2009

### PROCES-VERBAL

L'an deux mille neuf, le vingt cinq juin à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué par M. le Maire le 19 juin 2009, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédérik BERNARD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme VINAY M. BERTRAND Melle WOELFLÉ Mme AUBIN M. HEDRICH Mme de VAUCOULEURS M. BOUZNADA Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. DUQUESNE M. RABEH M. PASQUIER M. LOBJEOIS M. LETELLIER M. MARY Mme DRACOULI Mme COULON M. DEBUS Mme BAS Mme PENSIVY Mme MERLIER M. MEHAY Mme SKAJENNIKOFF M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. BLOCH M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.

**EXCUSES** : Mme RODDIER M. MARIETTE Mme BERKANI M. MOREAU Mme HÉLIOT M. RAYNAL Mme DOMERGUE Mme XOLIN.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme RODDIER à Mme METZGER Mme BERKANI à M. ALLAOUCHICHE M. MOREAU à Mme AUBIN Mme HÉLIOT à M. BERNARD Mme DOMERGUE à M. MONNIER.

**SECRETAIRE** : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

-----

**Le Maire :**

Avant de commencer cette séance, je voudrais vous signaler la présence ce soir de Monsieur Ibrahim SAAR, Maire de HAWA DEMBAYA, au Mali. Merci de votre présence. Il visite notre belle ville de Poissy.

Je voudrais, au nom de Monsieur Philippe MOREAU, qui a perdu son fils de 29 ans, vous transmettre ce qu'il m'a dit au téléphone, c'est-à-dire vous remercier pour les nombreux témoignages qu'il a reçus de l'ensemble de ses collègues. Il a été très ému. Avant de commencer ce Conseil, je vous propose d'observer une minute de silence.

-----

Une minute de silence est observée. Le Maire remercie pour Monsieur MOREAU.

-----

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 25 juin 2009 ouverte.

-----

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 14 mai 2009.

**Le Maire** donne la parole à **M. MASDEU-ARUS :**

Dans le cadre de la signature d'un avenant n° 1 à la convention régionale de renouvellement urbain pour les quartiers « La Coudraie », « Beauregard » et « Saint-Exupéry », j'avais demandé à avoir la demande de subvention complémentaire que vous avez adressée au Conseil Régional. Vous m'avez répondu : « Oui. Bien sûr. Il n'y a pas de problème ».

**Le Maire :**

Vous ne l'avez pas eue ?

**M. MASDEU-ARUS :**

Je n'ai absolument rien reçu.

**Le Maire :**

On le note. On vous l'enverra.

**M. MASDEU-ARUS :**

D'accord. Merci.

**Le Maire** donne la parole à **M. BIHANNIC** :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, après lecture du procès-verbal du précédent Conseil, je tiens à vous remercier de vos propos aimables et encourageants dans la double épreuve que nous traversons, mon épouse et moi-même. Merci.

Par ailleurs, mais dans le même Conseil, vous manifestez, Monsieur le Maire, l'intention de prendre contact avec moi concernant ASOIMEEP. Si vous pensez que je puisse y être de quelque utilité dans l'intérêt des enfants dont s'occupe l'association, je suis prêt à vous rencontrer pour en discuter.

**Le Maire** :

J'en ai parlé lors du Conseil d'Administration pour avoir son accord. Je pense que je vous contacterai en septembre.

**M. BIHANNIC** :

Pas de problème.

-----

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 14 mai 2009 est adopté à l'unanimité.

-----

**Le Maire** :

Avant d'examiner les délibérations, j'ai deux choses à vous dire.

La délibération n° 2 relative à la création du Conseil d'orientation et d'expertise (Conseil scientifique) de la Ville de Poissy ayant suscité de nombreuses idées et projets connexes, je propose de la reporter pour une nouvelle étude. Nous la présenterons en septembre.

Par ailleurs, un certain nombre de mes collègues sont venus me voir pour me demander pourquoi Monsieur MASDEU-ARUS était présent aujourd'hui dans cette enceinte. Je leur ai rappelé que, jusqu'à aujourd'hui, le préfet ne vous avait pas démis. Vous pouvez donc vous trouver dans cette enceinte. Je m'associe à eux pour vous dire quand même que nous sommes choqués de vous voir présent dans cette enceinte au regard de ce que nous avons pu lire dans la presse et des condamnations qui vous concernent. Avant de commencer le conseil, il me semblait plutôt correct de vous le transmettre. Cela évitera ...

**M. MASDEU-ARUS** :

C'est le Conseil Constitutionnel qui se prononce.

**Le Maire :**

Pas pour un conseiller municipal. Pour un député mais pas pour un conseiller municipal. On aurait trouvé éthique que vous laissiez votre place à la suivante pour vous remplacer dans ce Conseil mais vous avez fait un autre choix. Vous en avez tout à fait le droit. Mais on voulait quand même vous le dire. Il me semblait logique que cela soit dit dans cette enceinte plutôt que dans les couloirs ou ailleurs.

- - - -

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 14 mai 2009 au 16 juin 2009 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n° 3 et 4 du 4 avril 2008, n° 3 et 4 du 29 mai 2008 et n° 21 du 14 mai 2009 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

**Le Maire** donne la parole à **M. MONNIER :**

En vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal, vous prenez un certain nombre de décisions. Nous prenons acte de celles-ci mais nous aimerions avoir quelques explications sur trois d'entre elles : celle du 10 juin concernant Monsieur LEBAS, celle du 11 juin visant la Compagnie des 2 Ailes, et celle du 11 juin visant l'Association de Défense de la Qualité de Vie du Quartier des Capucines. Nous vous remercions pour ces explications.

**Le Maire :**

C'est très simple.

Nous avons une lettre recommandée à remettre à Monsieur LEBAS. Nous n'y parvenons pas. Elle lui a été remise par un huissier de justice qui a fini par le contacter.

La Compagnie des 2 Ailes a introduit un recours contre nous suite à un appel d'offres qu'elle voulait dénoncer. Nous avons donc fait une action en justice.

Vous aviez un projet d'immeuble rue des Capucines. Personne n'avait commencé d'action en justice. Nous l'avons continué.

**Le Maire** donne la parole à **M. MASDEU-ARUS :**

En ce qui concerne ce projet, le promoteur a perdu suite à une faute administrative.

**Le Maire :**

Oui.

**M. MASDEU-ARUS :**

Ce projet a été arrêté, annulé, mais un autre est en cours et le permis de construire ...

**Le Maire :**

Nous avons relancé ce projet. Une nouvelle action en justice a eu lieu.

**M. MASDEU-ARUS :**

Sur le nouveau projet pour lequel vous avez donné votre accord ?

**Le Maire :**

Complètement.

**M. MASDEU-ARUS :**

D'accord.

**Le Maire :**

Il s'agit d'un recours contre le permis de démolir.

**M. MASDEU-ARUS :**

D'accord. Mais le premier a été débouté suite à une erreur du promoteur et non pas de la commune.

**Le Maire :**

Exact.

**M. MASDEU-ARUS :**

Là, sur l'autre projet également ...

**Le Maire :**

Nous avons relancé le permis de démolir pour lequel un nouveau recours a lieu.

**M. MASDEU-ARUS :**

De nouveau. D'accord.

-----

Les délibérations inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

**1°/ CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS**

**Le Maire** donne la parole à **Mme METZGER :**

Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, messieurs, mes chers collègues, tout le monde autour de cette table sait que chaque enfant a des droits. En 1989, ces droits ont tous été repris dans un seul traité : la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Aucun texte de loi n'a jamais été approuvé par autant de pays. La France l'a ratifié le 7 août 1990. Par conséquent, veiller au respect des principes généraux qui fondent cette convention est une obligation que nous (Ville de Poissy) voulons tenir.

1989 - 2009 (20 ans). Le 20 novembre 2009, ce sera donc le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Nous souhaitons marquer cet événement dignement en établissant un programme d'actions et d'événements qui soit le fruit d'une véritable collaboration de tous les acteurs locaux en charge de l'éducation dans cette ville (l'Education Nationale, les Maisons de Quartiers, la Ville de Poissy). Tous les services participeront à cet événement.

Cette semaine des Droits de l'Enfant permettra de montrer une réelle volonté politique sur la question des droits des enfants et leur place dans notre ville.

Une des actions qui restera pérenne est la création du Conseil Municipal d'Enfants. Dans beaucoup de ville, ce Conseil Municipal d'Enfants a déjà une longue histoire. Pour nous, cette histoire commencera au cours de la semaine du 20 novembre 2009.

Pourquoi un Conseil Municipal d'Enfants ? Pour permettre aux adultes de toujours faire appliquer un certain nombre d'articles de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, notamment la liberté d'expression, la liberté d'information, le droit à l'information et à l'éducation. Cela permettra aux adultes que nous sommes de connaître les avis des enfants sur les sujets qui leur tiennent à cœur et qui les concernent. Cela nous permettra de reconnaître l'enfant comme un citoyen à part entière dans cette ville.

Pour les enfants, c'est forcément une leçon d'éducation citoyenne grande nature. Cela leur permettra de découvrir le fonctionnement des institutions, des instances de l'Etat, les dispositifs des collectivités locales, d'apprendre à écouter les autres, à les représenter, à parler en leur nom, de proposer des actions qui permettront d'embellir cette ville, de modifier parfois la vie des enfants dans l'intérêt général de tous. C'est une action à laquelle nous croyons.

Le Conseil Municipal d'Enfants ne sera que l'un des éléments d'un projet éducatif local qui est en train de voir le jour petit à petit et dont nous vous reparlerons dans ce Conseil municipal.

Le Conseil Municipal d'Enfants doit être pensé en complémentarité des autres éléments de cette politique globale, en partenariat avec l'Education Nationale. Des réunions de travail ont déjà commencé. Nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure de dire quelle sera la forme exacte de ce Conseil Municipal d'Enfants mais les partenaires qui sont autour de nous ont vraiment envie de le voir naître.

Mesdames et messieurs, mes chers collègues, je vous demande l'autorisation de créer ce Conseil Municipal d'Enfants.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

## **2°/ CREATION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET D'EXPERTISE (CONSEIL SCIENTIFIQUE) DE LA VILLE DE POISSY**

**Cette délibération est retirée de l'ordre du jour et sera présentée lors du prochain Conseil municipal.**

## **3°/ FIXATION DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE POISSY AU FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION « MAISON DE L'EMPLOI AMONT 78 » - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DU 19/10/2007 ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DEUX CONSEILLERS EMPLOI INSERTION RECRUTES PAR LA MAISON DE L'EMPLOI ET MISE A DISPOSITION DE LA VILLE SUR LE POLE DE PROXIMITE DE POISSY**

### **Le Maire :**

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens qui lie la Ville à la Maison de l'Emploi AMONT 78, structure qui a notamment pour mission de renouveler l'approche de la politique de l'emploi par l'animation d'un partenariat entre les villes et les partenaires publics et privés du secteur, il est prévu que la Ville de Poissy accueille un pôle de proximité.

Dans le contexte économique actuel, il est en effet essentiel de déployer tous les dispositifs qui peuvent être utiles pour favoriser les démarches vers l'emploi des personnes qui en sont aujourd'hui éloignées.

Le pôle de proximité de Poissy constitue donc, en complémentarité avec l'ensemble des dispositifs existants, un outil supplémentaire pour une politique locale de l'emploi.

Dans le cadre de ce pôle de proximité Pisciacais et compte tenu du plan d'action de la Maison de l'Emploi AMONT 78 validant la mise en œuvre de moyens humains supplémentaires afin de développer ou de renforcer les actions des pôles de proximité, il est proposé dans un premier temps deux postes de conseillers en insertion professionnelle qui seront recrutés par la Maison de l'Emploi et mis à disposition de la Ville de Poissy.

Conformément à la charte financière de la Maison de l'Emploi, la Ville s'engage pour l'année 2009 à contribuer à hauteur de 29,3 % du coût de la rémunération brute du salarié et des frais indirects liés au poste.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de verser une subvention à la Maison de l'Emploi AMONT 78 d'un montant s'élevant à 27.263 euros au titre de la participation de la Ville pour l'année 2009. Ce versement fait l'objet de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat financier du 19 octobre 2007.

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition entre l'association Maison de l'Emploi AMONT 78 et la Ville de Poissy ainsi que tout document ou avenant s'y rattachant afin de procéder au recrutement de deux personnes ayant vocation à occuper les fonctions de « Conseiller en Insertion Professionnelle » et de verser à ce titre une subvention d'un montant de 12.589 euros.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

#### **4°/ ADHESION AU RESEAU FRANÇAIS DES VILLES EDUCATRICES ET A L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES VILLES EDUCATRICES (AIVE)**

**Le Maire** donne la parole à **Mme METZGER** :

Vous avez bien compris que placer l'éducation au centre des projets de territoire est un véritable enjeu pour notre ville qui ne souhaite pas se voir cantonnée à un rôle de guichet pour le financement occasionnel de projets.

Nous sommes persuadés que la mise en place d'un projet éducatif local contribuera à l'accroissement des compétences de la commune sur les questions qui touchent à l'éducation et permettra une démarche éducative locale transversale en partenariat avec tous les acteurs de l'éducation dans la ville.

Bien évidemment, la question de l'éducation dépasse largement le domaine strictement scolaire et, comme beaucoup d'autres villes en France et dans le monde, nous nous préoccupons de ce processus d'éducation qui se poursuit toute la vie.

Le Réseau Français des Villes Educatrices s'est constitué pour réfléchir et mieux faire face à ces enjeux, pour faire reconnaître et promouvoir les expériences menées et réussies, et échanger les compétences. Il propose un observatoire des politiques locales pour mieux recenser et confronter ces expériences. Tous les domaines y sont impliqués et concernent tous les citoyens.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter notre adhésion. Le budget de la commune ne sera pas pour autant très marqué puisque cette adhésion ne coûte que 200 euros pour l'année 2009.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 7 abstentions : M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT Mme DOMERGUE M. BLOCH M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.**

#### **5°/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL CONCERNANT L'APPEL A PROJET « ANIMATIONS SOCIALES DES QUARTIERS »**

**Le Maire** donne la parole à **Mme VINAY** :

Merci, Monsieur le Maire.

La ville a signé une convention avec la Région en 2008 pour deux ans dans le cadre d'un appel à projet appelé « Animation Sociale des Quartiers » et 35.000 euros ont été attribués cette année pour quatre projets.

Le premier projet, porté par un service de la mairie (Education et Loisirs) et plus particulièrement par les centres de loisirs maternels, correspond à des ateliers parentalité et veille musicale permettant de faire du lien entre les parents, les enfants et les animateurs pour lesquels 15.000 euros ont été attribués par la Région. Comme vous avez pu le lire, cela concerne les huit centres de loisirs.

Trois autres projets sont proposés par la maison de quartier « Le Clos d'Arcy » pour lesquels 20.000 euros ont été attribués par la Région. Ces trois autres projets regroupent :

- un atelier « Cuisine du Monde » (5.000 euros) qui consiste à proposer des repas à thème au sein de la maison de quartier via ses ateliers cuisine afin de permettre la rencontre des habitants du quartier du Clos d'Arcy mais également des autres quartiers de la ville (cela s'est d'ailleurs déjà produit plusieurs fois),
- un « accueil périscolaire des enfants de 6 à 12 ans » (11.000 euros) qui permettra l'accompagnement scolaire en lien avec les parents,
- des « activités de relaxation et de gymnastique » (4.000 euros) afin de favoriser la fréquentation de la maison de quartier du Clos d'Arcy par les adultes, de développer la dimension intergénérationnelle et les activités de bien-être.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

## **6°/ DEMANDES DE SUBVENTIONS A L'ETAT, A LA REGION ET AU DEPARTEMENT POUR UNE MANIFESTATION EDUCATIVE SUR LE THEME : LA « SEMAINE DE LA SCIENCE »**

**Le Maire** donne la parole à **Mme DRACOULI** :

Merci, Monsieur le Maire.

La Fête de la Science initiée en 1992 par le Ministère de la Recherche est destinée à promouvoir la culture scientifique et technique pour tous dans un cadre ludique et gratuit.

La Ville de Poissy est désireuse de s'inscrire dans une communication et un déploiement de loisirs à dimension scientifique pour l'ensemble des Pisciacais et plus particulièrement pour son jeune public.

18<sup>ème</sup> édition au niveau national cette année, cette fête aura lieu en parallèle du 20<sup>ème</sup> anniversaire des Droits de l'Enfants au titre du droit à la connaissance et se déroulera à Poissy du 14 au 20 novembre au Centre de Diffusion Artistique.

Parmi les thèmes, nous avons choisi « L'astronomie, une aventure humaine », demandé par l'UNESCO qui a déclaré l'année 2009 année mondiale de l'astronomie.

Nos objectifs porteront sur la promotion des sciences dans le but de susciter des vocations.

L'exposition sera inaugurée le 14 novembre 2009 en présence de Jean-François CLERVOY, Spationaute Français.

L'Agence Spatiale Européenne apportera son concours.

Un partenariat avec l'association « Parc aux Etoiles » de Triel-sur-Seine permettra d'accueillir le « Star Ball ». Ce partenariat permettra également la présentation d'une exposition réalisée par la communauté scientifique internationale qui s'appelle « Regard sur la Terre ».

Des animations seront proposées par deux associations :

- Planète sciences avec l'exposition sur la vie dans l'espace et en particulier à bord de l'I.S.S. (Station Spatiale Internationale),

- l'association « Les petits débrouillards » et son exposition « Miroir des cultures » fera découvrir la place de l'astronomie aux travers des époques et des peuples.

Une place privilégiée sera donnée à la formation avec la présence du Conservatoire National des Arts et Métiers.

Nous souhaitons que cette opération devienne pérenne et serve de forum à l'expression des différents acteurs locaux de la culture scientifique. Elle représente pour la Ville de Poissy un challenge afin de mettre en œuvre des ateliers de culture scientifique pour tous publics, en complément du dispositif actuel des Technologies Numériques d'Information.

Le budget prévisionnel de cette opération est de 22.673 euros.

Nous demandons au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département dans le cadre de l'organisation de cette semaine de la science.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**Le Maire :**

Monsieur BIHANNIC, je vous propose que les délibérations relatives aux tarifs soient présentées et de vous donner la parole ensuite. Comme vous voulez.

**Le Maire** donne la parole à **M. BIHANNIC** :

Mon souhait est d'attirer l'attention du Conseil municipal avant qu'il ne vote. J'aurais donc préféré intervenir au début mais si vous ne me donnez la parole qu'ensuite, je ne parlerai qu'après la présentation de la délibération n° 14.

**Le Maire :**

Il serait bien que ces délibérations soient présentées préalablement. Vous pourrez donc faire une intervention globale. On vous répondra.

**7°/ MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LE SEJOUR DE LEURS ENFANTS EN CENTRES DE VACANCES - VACANCES D'ETE 2009 EN CORSE ET HAUTE-SAVOIE**

**Le Maire** donne la parole à **M. RABEH** :

Suite au succès des précédents séjours organisés par la ville, le Service Jeunesse nouvellement créé a souhaité organiser deux séjours pour les adolescents de la commune au mois de juillet et au mois d'août.

Le premier, d'une durée de trois semaines (du 24 juillet au 17 août), destiné à 30 jeunes de 13 à 15 ans, aura lieu en Corse, dans le golfe de Galeria.

Le second, d'une durée de deux semaines (du 2 au 15 août), destiné à 20 jeunes de 16 à 17 ans, aura lieu au centre de vacances Clair Matin, à Saint-Paul-en-Chablais. Il s'agit d'un chalet que nous avons pu découvrir pendant le séjour du mois d'avril avec les adolescents.

Les tarifs payés par la commune sont de 1.230 euros pour le séjour de trois semaines en Corse et de 930 euros pour le séjour de deux semaines au centre de vacances Clair Matin.

Nous vous demandons donc d'approuver la grille des tarifs annexée à la délibération. Les tarifs pour les familles iront de 76 à 695 euros pour les jeunes de 16 à 17 ans et de 76 à 765 euros pour les jeunes de 13 à 15 ans.

**Le Maire :**

Nous voterons cette délibération après votre intervention, Monsieur BIHANNIC.

**Le Maire** donne la parole à **M. BIHANNIC** :

Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, nous voterons ces délibérations (jusqu'à la n° 14) mais nous souhaitons attirer l'attention du Conseil sur les risques financiers qu'elles induisent.

Ainsi, avec générosité, face à la crise que traverse la France, vous proposez de créer une tranche supplémentaire à certains barèmes, voire de reconduire simplement certains autres d'une année sur l'autre.

Les diverses dotations finançant les collectivités, sous l'effet de la crise et selon de nombreux analystes, devraient se réduire considérablement dans les années à venir, d'autant que la Cour des Comptes, dans le rapport rendu public cette semaine, estime que la crise n'explique que la moitié du déficit de cette année et qu'une hausse des prélèvements obligatoires paraît inévitable.

Dans le cas qui nous intéresse, il ne faudrait pas que la générosité immédiate se transforme en augmentation importante et brutale dans les années à venir par nécessité financière, pénalisant ainsi les familles bénéficiaires de ces prestations, ou conduise inexorablement à une hausse des impôts, pénalisant ainsi toute la population Pisciacaise.

Je rappelle que nous voterons ces délibérations.

**Le Maire :**

Je vous remercie de votre intervention. Elle va me permettre de vous dire deux choses.

Nous ne sommes quand même pas des gens irresponsables. Nous sommes très vigilants au niveau budgétaire, malgré ce que vous pouvez penser.

Vous m'avez écrit pour me parler de l'audit. Je peux vous dire que l'audit sera bientôt présentable et que nous allons vous inviter pour vous le présenter.

Vous verrez que nous avons fait toutes les prévisions nécessaires pour maîtriser notre budget de manière réaliste, déjà au regard même d'un certain nombre de coûts que nous avons amoindris dans notre propre fonctionnement depuis que nous sommes là.

Nous vous expliquerons tout cela mais je trouve très honnête de votre part d'être soucieux à ce point de l'argent public et surtout de nous donner conseil pour ne pas trop s'endetter et veiller à ce que les Pisciacais ne se trouvent pas avec des impôts en augmentation. Ce n'est absolument pas notre souci puisque nous ne les avons pas augmenté cette année. Si nous devons les augmenter l'année prochaine (puisque cela semble vous inquiéter), ceux-ci le seront en fonction de propositions claires et d'un positionnement très clair. Mais ce n'est pour l'instant pas le débat. Un autre aura lieu un peu plus tard.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

#### **8°/ MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LES STAGES JEUNESSE DE LEURS ENFANTS - VACANCES ETE 2009 (MOIS DE JUILLET)**

**Le Maire** donne la parole à **M. RABEH** :

En complément des séjours pour lesquels vous venez de voter, la municipalité et le service jeunesse ont souhaité créer des stages d'été pour permettre aux jeunes de découvrir un certain nombre de pratiques artistiques et sportives, notamment les ateliers de la capoeira, les arts du cirque et les ateliers « multi-danse ». Ces ateliers se dérouleront du 29 juin au 24 juillet.

Les tarifs, également annexés à la délibération, seront de 16 euros par semaine pour l'inscription d'un premier jeune, de 8 euros par semaine pour le deuxième jeune, et ce sera la gratuité à partir du troisième jeune de la famille.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

#### **9°/ MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LES STAGES SPORTIFS DE LEURS ENFANTS - VACANCES ETE 2009 (JUILLET ET AOUT)**

**Le Maire** donne la parole à **M. MARY** :

Merci, Monsieur le Maire.

Pour l'été 2009, la Ville de Poissy propose aux familles Pisciacaises des activités sportives pour leurs enfants pendant les vacances de juillet et août.

Ces activités sont destinées aux jeunes de 8 à 15 ans, sous forme de stage de 5 jours sauf pour la semaine du 13 au 17 juillet (4 jours) avec une sortie dans la semaine.

De plus, la Ville de Poissy organisera un ramassage par bus dans les différents quartiers selon des lieux de ramassage prédéterminés pour amener les enfants au complexe Marcel Cerdan.

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 29 juin auprès du service des sports au « COSEC ».  
Les tarifs, mentionnés à la présente délibération, seront appliqués pour les différents stages avec en annexe la présentation des activités et une journée type.

Pour une semaine de 5 jours, le premier enfant paiera 16 euros, le deuxième 8 euros, et ce sera la gratuité pour le troisième. Pour une semaine de 4 jours, le premier enfant paiera 13 euros, le deuxième 6,50 euros, et ce sera la gratuité pour le troisième.

**Le Maire :**

En ce qui concerne les tarifs, vous voyez que c'est un choix, Monsieur BIHANNIC. Il y a une logique. C'est-à-dire que nous avons choisi de procéder ainsi.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**10°/ MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES AUX ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS ET PRIMAIRE DE LA MAISON DE L'ENFANCE (PERISCOLAIRES, MERCREDIS ET VACANCES) - ANNEE SCOLAIRE 2009/2010**

**Le Maire** donne la parole à **Mme METZGER :**

Monsieur le Maire, si vous m'y autorisez, j'interviendrai uniquement sur cette délibération mais, bien évidemment, ce que je vais dire sera aussi valable pour les délibérations n° 11, 12, 13 et 14.

Le quotient familial a été mis en place en septembre 2008. C'est pour nous un outil de solidarité sociale au service d'une politique familiale qui repose sur l'équité. Il permet de calculer les participations familiales aux tarifs de restauration et de prestations périscolaires en fonction des revenus des familles et du nombre d'enfants à charge. Ce barème permet ainsi d'ouvrir à tous les enfants (sous réserve de places, bien évidemment) l'accès aux prestations grâce à une tarification adaptée.

Au moment où notre société doit faire face à une crise économique sévère, il est important pour nous de rester attentifs aux difficultés quotidiennes de nos concitoyens. La solidarité et la justice sociale restent pour nous des priorités et doivent s'inscrire dans une véritable volonté politique de faire progresser la qualité de vie de chacun. Si, demain, des économies sont à réaliser, nous saurons les faire, mais probablement pas dans ce domaine. C'est pourquoi nous proposons de n'augmenter ni les tarifs de restauration, ni les tarifs des différentes prestations périscolaires.

Il est proposé cependant de modifier la grille des quotients familiaux établis pour l'année scolaire en cours en créant une ligne supplémentaire. Nous l'avons déjà fait au mois de février pour le départ des enfants en vacances. Nous avons créé une sixième tranche.

Il est également proposé d'appliquer un tarif dégressif aux enfants d'une même famille, qu'ils soient en accueils de loisirs maternels ou en accueil de loisirs élémentaire.

Enfin, l'accueil périscolaire qui fonctionne actuellement dans les écoles élémentaires Victor Hugo et La Bruyère sera étendu à toutes les écoles de la ville.

Au nom de l'équité républicaine, chaque famille a droit à la même qualité d'accueil et aux mêmes prestations fournies par la ville.

Pour les enfants de CP et de CE1, l'accueil sera ouvert de 7h00 à 8h20 et de 18h00 à 19h00.

Pour les enfants de CP, notre proposition est un peu différente. Les familles auront le choix de garder l'option étude et garderie de 18h00 à 19h00. Si elles le souhaitent, elles pourront choisir uniquement la garderie à partir de 16h30 jusqu'à 19h00. Nous pensons en effet que les enfants du cours préparatoire sont jeunes, que la journée est longue et qu'un accueil est moins fatigant pour eux qu'une étude. Mais les parents auront le choix, bien évidemment.

**Le Maire :**

Vous voyez que nous arriverons, en plus, à moyen terme, à un guichet unique. Cela évitera l'éparpillement des tarifs et des lieux de paiement.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**11°/ MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES AUX CLASSES DE DECOUVERTE - ANNEE SCOLAIRE 2009/2010**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**12°/ MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES A L'ECOLE DES SCIENCES ET TECHNIQUES (EDSET) - ANNEE SCOLAIRE 2009/2010**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**13°/ MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES AUX ETUDES SURVEILLEES - ANNEE SCOLAIRE 2009/2010**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**14°/ FIXATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE ET DES TARIFS DE LA CARTE FARANDOLE - ANNEE SCOLAIRE 2009/2010**

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**15°/ ACQUISITION D'UN APPARTEMENT DE TYPE F2 DANS L'IMMEUBLE SIS 19 BIS, BOULEVARD ROBESPIERRE, CADASTRE SECTION AW N° 137 (LOTS 41 ET 66)**

**Le Maire :**

Vous savez que la ville est propriétaire d'un certain nombre d'appartements dans cet immeuble. Nous comptons essayer d'acquérir l'ensemble de l'immeuble. C'est la raison pour laquelle nous achetons cet appartement.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**16°/ ACQUISITION AMIABLE DE DEUX PARCELLES BATIES CADASTREES AH 192 ET AH 193, SISES 52, RUE DE LA BIDONNIERE, A POISSY**

**Le Maire :**

Ce sont deux parcelles d'une superficie totale de 950 m<sup>2</sup> situées dans le large périmètre du projet des Hauts de Poissy (anciennement Terrasses de Poncy). Elles sont classées en espace paysager au P.L.U. et leur acquisition permettra la maîtrise du foncier dans ce secteur.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**17°/ TRANSFERT DE DROITS D'OCCUPATION DE LA PLACE N° 2115 SITUEE DANS LE PARKING SOUTERRAIN DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE (VINCIPARK), DE LA S.C.I. SOTINEL A LA VILLE DE POISSY**

**Le Maire :**

Le prix proposé pour l'achat de ce parking correspond au prix du marché.

La ville est déjà propriétaire d'un certain nombre de parkings. Nous en acquérons un de plus en raison d'une nécessité pour les gens qui travaillent pour la ville (entre autres). Nous pourrions même y mettre des vélos, des vélos électriques ...

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**18°/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE POISSY, LA D.G.I. (DIRECTION GENERALE DES IMPOTS) ET DIFFERENTS PARTENAIRES (CO-FINANCIERS) POUR LA NUMERISATION DU PLAN CADASTRAL DE LA VILLE EN VUE DE LA MISE EN PLACE DU S.I.G. (SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE)**

**Le Maire** donne la parole à **M. HEDRICH :**

Merci, Monsieur le Maire.

Une des premières étapes pour mettre en place ce S.I.G. est de procéder à la numérisation du plan cadastral de la commune. Je rappelle que le Système d'Information Géographique, outil d'analyse et d'aide à la décision qui peut aussi être utilisé comme un moyen d'information pour les citoyens, consiste en une base de données de la ville qui peuvent être visualisées sur des cartes électroniques.

La ville vient de conclure un marché avec la société MEMORIS pour l'aide à la maîtrise d'ouvrage dans le choix du futur système acquis par la ville.

La numérisation du cadastre nécessite de passer une convention avec la Direction Générale des Impôts, gestionnaire exclusif du cadastre et titulaire du droit de propriété intellectuelle.

Parallèlement, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à désigner la ville comme coordinateur unique des travaux de numérisation, à lancer les consultations pour le choix du prestataire et à demander la subvention octroyée par le Département pour toute convention signée avec la D.G.I.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

### **19°/ DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR DES ETUDES DESTINEES A L'AMENAGEMENT DU QUARTIER SAINT-SEBASTIEN**

**Le Maire** donne la parole à **M. HEDRICH** :

Merci, Monsieur le Maire.

L'objectif de la ville de faire de la nouvelle Z.A.C. du secteur Saint-Sébastien un éco-quartier nous conduit à faire réaliser différentes études pour répondre aux grands principes du développement durable, que ce soit dans le domaine de la pollution des sols, de la gestion de l'eau, de l'énergie, sur l'impact du bruit ou bien encore sur la programmation du futur quartier.

Pour mener à bien ces différentes actions, il est possible d'obtenir des aides d'organismes tels que l'ADEME, l'ARENE, le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Europe et l'Agence de l'Eau.

Il s'agit donc d'autoriser le Maire à signer les dossiers de demandes d'aides pour toutes les études nécessaires à la réalisation de cet éco-quartier.

**Le Maire** donne la parole à **M. MASDEU-ARUS** :

Nous nous abstenons sur cette délibération pour être cohérents par rapport à la Z.A.C. repoussée par la municipalité, par rapport à celle que nous avons débutée et qui a été annulée.

Les études sur l'eau, le bruit, le mur antibruit, le long du boulevard et du chemin de fer, ont été menées par une société privée (la société MEUNIER, notamment). Il est évident que nous ne pouvons pas en disposer. Cela aurait été fait si un partenariat avait continué. Il n'y aurait pas eu toutes ces dépenses qui vont aujourd'hui incomber à la commune et bien évidemment aux administrés de Poissy pour la Z.A.C. que vous prévoyez.

**M. HEDRICH** :

Il ne vous a pas échappé, Monsieur MASDEU-ARUS, que nous avons une autre politique et que nous voulons réaliser un éco-quartier et non pas seulement donner les clés du terrain à un promoteur. C'est donc une optique totalement différente.

**M. MASDEU-ARUS** :

La ville ne donnait pas les terrains à un promoteur. Le promoteur avait des promesses de vente sur tout ces terrains.

**M. HEDRICH :**

Oui mais la ville laissait faire le promoteur.

**M. MASDEU-ARUS :**

Non. Elle ne le laissait pas faire. Les services de la ville travaillaient en permanence avec les études des promoteurs dans tous les domaines, comme cela a été fait pour la Z.A.C. Perret.

**M. HEDRICH :**

Puisque le promoteur avait déjà fait ces études, celui-ci avait les mains libres pour réaliser le projet qu'il voulait.

**M. MASDEU-ARUS :**

A condition que la ville l'accepte. Le promoteur n'avait aucune possibilité d'aller à l'encontre de la collectivité. De plus, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, les textes lui auraient imposé des études ou des conditions supplémentaires qui n'existaient pas à l'époque où l'étude initiale a été menée. Aujourd'hui, avec le Grenelle de l'Environnement, c'est imposé, obligatoire. Des études complémentaires auraient donc été à réaliser. Là, c'est votre responsabilité.

**M. HEDRICH :**

Tout à fait.

**M. MASDEU-ARUS :**

Il y a une perte de temps considérable. Nous savons en effet que refaire des dossiers tels que ceux réalisés nécessitera quelques années.

**M. HEDRICH :**

Le projet de la Z.A.C. Bongard portait sur 4,6 hectares. Là, le périmètre d'étude est de 15 hectares. Les études ne seront donc pas les mêmes.

**M. MASDEU-ARUS :**

Il est vrai que les études n'ont pas été réalisées en ce qui concerne les terrains SNCF. Mais ce n'est pas une critique. La preuve, c'est que nous nous abstenons.

**Le Maire :**

Pour ramener un peu de sérénité, un aménageur fait toujours payer à un moment donné les études qu'il réalise. Il les aurait fait payer. Je ne connais pas beaucoup d'aménageurs qui mènent des études gratuitement, uniquement pour construire.

**M. MASDEU-ARUS :**

Excusez-moi. Pour une Z.A.C. privée, la commune ne participe pas financièrement.

**Le Maire :**

Voilà. Aujourd'hui, à notre époque, après le Grenelle de l'Environnement, il est de la responsabilité des élus d'essayer de maîtriser au maximum tout ce qui touche à l'air, à l'eau, au bruit ... avant de laisser faire des aménageurs totalement privés, même s'ils sont propriétaires, avec des promesses de vente pour le terrain. Je crois qu'il est de notre responsabilité de maîtriser. Cela aura bien sûr un coût pour les Pisciacais. Mais, pour la qualité de vie, plus tard, il serait bien de pouvoir aménager un quartier qui rentre dans une cohésion environnementale mais aussi en terme d'énergie, de circulation, d'espace ... Le Maire que je suis préfère prendre son temps et prendre le risque que les Pisciacais disent que je n'ai rien construit dans ce quartier pendant un petit bout de temps plutôt que de faire vite pour des constructions qui ne seraient, encore une fois, au regard de ce qui existe dans un certain nombre de villes, absolument pas conformes ni au Grenelle de l'Environnement, ni à la qualité de nos vies.

**M. MASDEU-ARUS :**

Dix ans plus tôt, le Grenelle de l'Environnement n'existait pas. Qu'il s'agisse du secteur public ou du secteur privé, les contraintes fixées par les organismes d'Etat et la D.R.I.R.E. sont les mêmes. J'en sais quelque chose pour y avoir passé des journées entières avec les futurs aménageurs. La loi et les textes sont beaucoup plus importants aujourd'hui qu'ils ne l'étaient hier. C'est clair. Il est très bien que le Grenelle de l'Environnement ait débouché sur toutes ces mesures. C'est totalement indispensable. Mais les contraintes sont les mêmes, aussi bien pour le secteur privé que pour les collectivités locales. C'est normal. Personne ne peut se dispenser de la loi. Je ne critique pas mais il faut voir l'aboutissement et le temps. Malheureusement, les collectivités locales n'ont pas la possibilité ni le même temps par rapport à des groupes importants.

**Le Maire :**

Je voudrais juste ajouter que nous allons plus loin que l'aménagement du quartier. Nous voulons en effet lier les quartiers au moyen de circulations douces et d'espaces de rencontres et de convivialité. Dans notre réflexion, nous essayons aussi, avant d'aménager, de mettre les Pisciacais au centre de nos préoccupations. Je ne dis pas que les aménageurs ne le font pas mais un certain nombre d'architectes arrivent parfois à construire des aberrations. Nous avons vu nos villes au cours des années 1970 - 1980 dans lesquelles nous gérons maintenant des conflits sociaux dans un certain nombre d'espaces et d'endroits. Cela démontre bien qu'il vaut mieux prendre du temps, même si la construction de logements est urgente eu égard aux personnes qui sont dehors. Il faut pouvoir régler ce problème.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 7 abstentions : M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT Mme DOMERGUE M. BLOCH M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.**

## **20°/ DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE POUR LA CREATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR BICYCLETTES**

**Le Maire** donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS** :

Merci, Monsieur le Maire.

Par délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2007, il a été proposé une demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France afin d'obtenir une aide au financement de places de stationnement pour bicyclettes et notamment la création de 36 emplacements couverts sur le parking longeant la voie ferrée, rue de la Gare.

Cet équipement n'étant pas encore réalisé, il est envisagé de procéder à une demande complémentaire auprès du Syndicat des Transports d'Ile-de-France pour ces emplacements de parking couverts.

Je vous remercie.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

## **21°/ SIGNATURE DE MARCHES POUR TRAVAUX DIVERS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Pour cette délibération, je dirai simplement qu'il s'agit d'approuver l'attribution de trois derniers marchés dont la ville a besoin pour entretenir au quotidien l'ensemble de son patrimoine. Ces marchés concernent l'étanchéité de toitures, la réalisation de sols souples et la peinture.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

## **22°/ SIGNATURE D'AVENANTS A CERTAINS MARCHES POUR LE REAMENAGEMENT ET L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DES SABLONS**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Les services ont présenté à la Commission permanente d'appel d'offres le bilan des mises au point financières nécessaires sur un certain nombre de marchés concernant le groupe scolaire des Sablons en fin de réalisation. La liste des entreprises concernées et les montants figurent dans la délibération. J'insisterai seulement sur le fait que la totalité des avenants (l'avenant actuellement proposé ainsi que celui qui a déjà été présenté au Conseil municipal) correspond à une augmentation de 2,71 % du montant du marché initial. Etant donné les difficultés de réalisation que nous avons connues pour ce groupe scolaire, c'est une performance à mettre à l'actif des services.

**Le Maire** donne la parole à **M. BIHANNIC** :

Je ne peux qu'être d'accord avec Monsieur DUQUESNE mais le rapport de présentation ne parle pas exactement de la même chose. En effet, à l'antépénultième paragraphe, je lis (je cite) :

« ... globalement, les travaux en plus ou en moins ne donnent que 0,14 % d'augmentation. ». Or, le mot « globalement » nous interpelle puisque les documents en notre possession montrent que, globalement, le dépassement du budget s'établit à quelque 2,71 %, les 0,14 % ne s'appliquant qu'aux avenants objet de la délibération de ce jour, comme vient de le dire Monsieur DUQUESNE. Alors, je serai aussi content que Monsieur DUQUESNE car, face à ces 2,7 %, vous nous permettrez malgré tout de manifester une certaine fierté quant à la qualité de nos prévisions pour une opération d'envergure qui approche les 5 millions d'euros hors taxes. Nous voterons cette délibération.

**Le Maire :**

Je voudrais juste souligner que nous avons repris ce que vous avez décidé de réaliser. Je suis sûr que l'argent dépensé aurait permis la construction d'une autre école. Mais je n'ai pas forcément envie d'ouvrir ce débat ce soir. Par contre, si le mot « globalement » vous gêne, nous mentionnerons dans le compte rendu que celui-ci sera retiré.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**23°/ APPEL D'OFFRES RESTREINT EUROPEEN RELATIF A L'ENTRETIEN PARTIEL DES ESPACES VERTS ET AU NETTOIEMENT PAR BALAYAGE DE CERTAINS SECTEURS DE LA VOIRIE DE LA VILLE DE POISSY POUR LES ANNEES 2010 A 2013 INCLUSE (3 LOTS)**

**Le Maire :**

Suite à une erreur matérielle, il faut lire, dans le rapport de présentation : « Le marché passé avec la société Chlorophylle de Carrières-sous-Poissy et l'E.S.A.T. de Poissy » au lieu de « Le marché passé avec la société Chlorophylle et l'E.S.A.T. de Carrières-sous-Poissy ».

-----

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur LETELLIER, qui travaille pour la société Chlorophylle, ne peut pas prendre part au vote pour la délibération n° 23.

-----

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.**

**N'a pas pris part au vote : M. LETELLIER.**

**24°/ AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE RELATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN POUR LA LOCATION ET L'ENTRETIEN DES VETEMENTS DE TRAVAIL POUR LA VILLE DE POISSY**

**Le Maire** donne la parole à **M. DUQUESNE :**

Ce marché a fait l'objet d'une réunion de la Commission d'appel d'offres. Elle a attribué ce marché important de location et d'entretien de vêtements à la société MAJ ELIS qui a son siège social à Trappes.

Tout à l'heure, Monsieur le Maire parlait d'économies à réaliser. Pour ce marché, le cahier des charges a été revu de façon à faire effectivement des économies. Celles-ci ont été réalisées, de façon assez sensible. En effet, la dépense annuelle était approximativement de 90.000 euros alors que le marché sera notifié pour une dépense annuelle de l'ordre de 50.000 euros.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**25°/ AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES RELATIFS A L'APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN POUR LE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES VITRES DES BATIMENTS SCOLAIRES, COMMUNAUX ET SPORTIFS (2 LOTS)**

**Le Maire :**

Je voudrais vous signaler que la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 22 juin a attribué le marché relatif au nettoyage des locaux (lot n° 1) et celui relatif au nettoyage des vitres (lot n° 2) à la société TFN. Le siège social de cette société est situé 251, rue de Crimée, dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**26°/ AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 4 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE RESTAURATION CONCLU AVEC LA SOCIETE SOGERES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE DE LA VILLE**

**Le Maire :**

Je pense qu'il y aura une cantine supplémentaire à la fin de cet été. La ville s'engage à payer un personnel supplémentaire à la société SOGERES.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**27°/ CONVENTION D'EXPLOITATION AVEC LA SOCIETE DES COURRIERS DE SEINE-ET-OISE PORTANT AMELIORATION DE L'OFFRE DE SERVICE SUR LA LIGNE DE BUS 54**

**Le Maire donne la parole à Mme de VAUCOULEURS :**

Merci, Monsieur le Maire.

Soucieuse de favoriser l'utilisation des transports en commun, la Ville de Poissy a engagé depuis plusieurs mois une réflexion sur le développement de l'offre de service et plus précisément sur le renforcement des lignes existantes et la mise en place de services plus spécifiques, telle que la mise en place de navettes de petites ou de moyennes capacités, de bus à la demande, ou encore d'une tarification adaptée aux déplacements courts dans l'enceinte de la ville pour tout ou partie des utilisateurs.

Le renforcement de la ligne 54 constitue une première étape dans le déploiement de l'offre et il a pour objectif d'apporter une réponse plus adaptée aux besoins des utilisateurs actuels de la ligne (salariés et visiteurs des entreprises implantées sur le Techoparc, professeurs, personnels et lycéens du lycée Charles de Gaulle, ou encore salariés du Centre Technique Municipal).

Il vise également à favoriser l'implantation de nouvelles structures sur le site, telle l'entreprise TRAPIL (515 salariés) devant s'installer à l'automne.

L'extension de service qui portera jusqu'à 18 rotations supplémentaires sur les horaires d'hiver permettra également d'apporter un confort supplémentaire aux usagers du quartier de Noailles se déplaçant en direction ou en provenance de la gare.

Pour répondre à cette demande, la société C.S.O., titulaire de l'exploitation du service public de transport sur le territoire de Poissy, en vertu de la convention en date du 12 janvier 2006 la liant à la Ville de Poissy, a donc réalisé une enquête auprès des entreprises du Technoparc. De cette enquête est ressorti que le coût annuel pour la mise en œuvre de ce dispositif sera de 69.503,40 € T.T.C. à la charge de la ville.

Il est à préciser qu'en Ile-de-France, le STIF est l'autorité qui définit, organise, coordonne et finance les transports publics de voyageurs. Ceux-ci sont assurés par la RATP, la SNCF et des entreprises privées de transport routier organisées au sein de l'association Optile. L'attribution des services par cette autorité ne se fait pas en vertu d'un contrat de concession, mais par inscription au plan de transport, sans appel d'offres ni mise en concurrence, même si des conventions sont conclues avec les transporteurs.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'exploitation portant amélioration de l'offre de service sur la ligne 54.

Merci.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

## **28°/ PLAN PROGRES ENERGIE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC GDF SUEZ**

**Le Maire** donne la parole à **M. HEDRICH** :

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit en effet d'autoriser le Maire à signer une convention avec GDF SUEZ intitulée : « Plan Progrès Energie ».

La ville a pour objectif de relayer sur son territoire le Plan Climat National et les engagements du Grenelle de l'Environnement qui visent à diminuer par 4 nos émissions de gaz à effet de serre, à réduire nos consommations d'énergie et intensifier le recours aux énergies renouvelables.

Actuellement, avec 728 kWh par an et par habitant, la ville a une consommation supérieure à la moyenne nationale.

Pour mener une politique efficace en matière de réduction des gaz à effet de serre, de sobriété, d'efficacité énergétique, de production d'énergies renouvelables, nous avons besoin de trouver des partenaires.

Comme la ville l'a déjà fait avec EDF, il est donc proposé de passer une convention avec GDF SUEZ. Dans le cadre de cette convention, il est prévu que GDF SUEZ apporte à la ville un appui technique, des audits, des études, des actions de sensibilisation, de formation, en contrepartie de certificats d'économie d'énergie.

Je rappelle que ce dispositif national permet notamment aux collectivités de valoriser les réalisations faites en matière d'économie d'énergie et de diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Merci.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**29°/ ENQUETE PUBLIQUE EN VUE D'AUTORISER LE S.I.A.A.P. (SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE) A EXPLOITER LA DEUXIEME TRANCHE DE L'USINE D'EPURATION SEINE GRESILLONS A TRIEL-SUR-SEINE**

**Le Maire** donne la parole à **Melle WOELFLÉ** :

Merci, Monsieur le Maire.

Par arrêté préfectoral en date du 16 avril 2009, Madame la Préfète des Yvelines a ouvert une enquête publique du 8 juin au 8 juillet 2009 en vue d'autoriser le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne à exploiter la deuxième tranche de la station d'épuration des Grésillons située à Triel-sur-Seine.

La station d'épuration des Grésillons était prévue pour être réalisée en deux tranches.

La première, d'une capacité de 100.000 m<sup>3</sup>/j par temps sec et de 155.800 m<sup>3</sup>/j par temps de pluie, a été mise en service en janvier 2007. Elle permet de traiter de façon réglementaire les eaux usées du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil, donc de notre ville.

La seconde tranche doit permettre à l'horizon 2012 de traiter 300.000 m<sup>3</sup>/j.

Le dossier soumis à enquête publique présente les caractéristiques techniques du projet et une étude d'impact complète, notamment sur l'incidence du projet sur l'environnement.

Le dossier montre que le développement durable a été pris en compte tant au niveau du chantier qu'au niveau des constructions, traitement des eaux usées, prises en compte des nuisances. Les bâtiments seront construits selon des normes de haute qualité environnementale, des noues d'infiltration seront réalisées et il y aura un système de production de biogaz.

Des mesures compensatoires ont été prévues, notamment l'aménagement des berges de Seine sur 2,5 km de long et 20 m de large pour un montant de 120.000 euros H.T., ainsi que la création d'une zone d'intérêt ornithologique et l'entretien régulier de ces espaces.

Le coût total de ces mesures prises en faveur de l'environnement est estimé à 8.555.180 euros d'investissement et 13.000 euros de coût de fonctionnement annuel.

Il vous est proposé d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter la seconde tranche de l'usine d'épuration Seine Grésillons sollicitée par le S.I.A.A.P.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

### **30°/ REGLEMENT DU CONCOURS DES MAISONS, BALCONS, RESIDENCES ET COMMERCES FLEURIS**

**Le Maire** donne la parole à **Melle WOELFLÉ** :

La Ville de Poissy organise, depuis de nombreuses années, un concours des maisons, résidences et balcons fleuris.

Il vous est donc proposé d'adopter le règlement qui respecte les dispositions proposées au niveau national.

Merci.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

### **31°/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES**

**Le Maire** donne la parole à **M. HEDRICH** :

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit en effet de désigner ce soir six délégués (trois titulaires et trois suppléants) pour représenter la ville au Comité du Syndicat d'Energie des Yvelines.

Je rappelle que la Ville de Poissy a récemment adhéré à ce syndicat suite à la délibération du 4 décembre 2008. Le S.E.Y. a pour objectif principal la concession des réseaux de distribution d'électricité et regroupe environ 160 communes des Yvelines.

**Le Maire** :

Pour cette délibération, et en application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, je vous demande, si vous en êtes d'accord, à l'unanimité, de ne pas procéder à un scrutin secret.

**M. MONNIER** :

Monsieur le Maire, nous voterons pour cette délibération. Nous souhaiterions donc que des personnes de l'opposition fassent partie des membres du comité.

**Le Maire :**

Si vous votez pour cette délibération, ce sera une bonne chose. Mais nous avons décidé, à l'unanimité, et après discussion, de proposer trois titulaires et trois suppléants issus du groupe majoritaire. Jusqu'à présent, nous vous avons laissé beaucoup de place. Nous avons passé un certain nombre d'années sans en avoir. Comme nous sommes tous passionnés par l'énergie et par SUEZ, nous voulons tous y aller. J'ai donc été dans l'obligation de trancher. Il ne sera pas proposé d'élu du groupe minoritaire. Mais vous pouvez vous abstenir. Vous en avez tout à fait le droit.

**M. BIHANNIC :**

Monsieur le Maire, rien ne nous empêche d'être candidats ...

**Le Maire :**

Dans ce cas, nous procéderons à un vote à bulletins secrets.

**M. BIHANNIC :**

Ensuite le Conseil votera. Donc, je crois que mon collègue, Georges MONNIER, est candidat, et je suis également candidat.

**Le Maire :**

D'accord.

**M. BIHANNIC :**

Merci.

-----

3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants sont à désigner.

Titulaires

Sont proposés : M. BERNARD, M. HEDRICH, Mme de VAUCOULEURS.

Suppléants

Sont proposés : M. LOBJEOIS, M. PASQUIER, Melle WOELFLÉ.

Monsieur MONNIER et Monsieur BIHANNIC présentent leur candidature.

Après les opérations de vote à bulletins secrets, Madame PENSIVY, représentante de la majorité, et Madame DELAROUZÉE, représentante de la minorité, sont venues participer au dépouillement du scrutin qui a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	36
Nombre de bulletins nuls :	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	35
Majorité absolue :	18

Ont obtenu :

Liste du groupe majoritaire : 28 voix

M. BERNARD, M. HEDRICH, Mme de VAUCOULEURS, M. LOBJEOIS, M. PASQUIER, Melle WOELFLÉ.

Liste du groupe minoritaire : 7 voix

M. MONNIER, M. BIHANNIC.

M. BERNARD, M. HEDRICH et Mme de VAUCOULEURS sont désignés en qualité de délégués titulaires, M. LOBJEOIS, M. PASQUIER et Melle WOELFLÉ sont désignés en qualité de délégués suppléants au sein du comité syndical du Syndicat d'Energie des Yvelines.

### **32°/ INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL - LANCEMENT DE LA DEMARCHE « AGENDA 21 » : DESIGNATION DE DEUX ELUS DU GROUPE MINORITAIRE AU COMITE DE PILOTAGE**

**Le Maire** donne la parole à **M. PASQUIER** :

Merci, Monsieur le Maire.

Dès le mois de mars 2008, la ville a souhaité montrer qu'elle voulait s'engager durablement et véritablement vers une politique de développement durable.

Elle a quelquefois refusé une Z.A.C. qui ne paraissait pas assez novatrice et ambitieuse.

Elle a aussi lancé l'élaboration de son Agenda 21 par délibération dès le 24 juin 2008. Cette délibération a permis de créer trois comités (pilotage, orientation et technique). Cette délibération indiquait aussi que Monsieur le Maire établirait leur composition par arrêté.

Nous reviendrons sur le comité de pilotage qui sera plus spécifiquement chargé de choisir les projets, de déterminer les stratégies à mettre en œuvre, de se prononcer sur chaque étape des études, de piloter les concertations et les actions de communication, et de valider les travaux des autres comités. Il sera l'instance décisionnaire et, pour cela, il devra être représentatif, politiquement et techniquement, de la collectivité.

Nous avons donc choisi et voulu que deux élus du groupe minoritaire participent à ce comité de pilotage. Nous souhaiterions que vous déterminiez ces deux élus.

Il est à noter que les comités de pilotage et d'orientation pourront être ponctuellement accompagnés par le bureau d'étude en cours de sélection (il y aura sûrement une délibération à l'automne) et qui sera chargé d'aider les services de la ville pour l'élaboration de l'Agenda 21. Cette aide concernera les étapes de sensibilisation des agents municipaux, de diagnostic du territoire, de concertation de la population et d'élaboration du plan d'actions pour le développement durable.

**Le Maire :**

Avez-vous deux personnes à désigner pour faire partie du comité de pilotage ?

**Le Maire** donne la parole à **M. MONNIER :**

Oui. Monsieur Jean-François RAYNAL et moi-même.

**Le Maire :**

De toute façon, il n'y a pas de vote. Il s'agit uniquement d'une information. Je vous remercie d'avoir communiqué les noms.

### **33°/ MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE L'ŒUVRE DE LE CORBUSIER AU CLASSEMENT MONDIAL DU PATRIMOINE DE L'UNESCO**

**Le Maire** donne la parole à **Mme CHIGNAC :**

Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez tous, un dossier Le Corbusier a été déposé au Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO pour un classement au patrimoine mondial de l'humanité.

Sur l'œuvre considérable de Le Corbusier, il n'est resté dans ce dossier que 22 sites répartis sur 6 pays. En France, 11 communes accueillent un patrimoine de Le Corbusier dans ce dossier proposé au classement international. Parmi ces 22 sites, nous trouvons les maisons individuelles comme la Villa Savoye, l'habitat standardisé (par exemple le Cabanon de Roquebrune-Cap-Martin), l'habitat collectif (la fameuse Maison du Fada de Marseille), ou l'architecture sacrée (la Chapelle de Ronchamp), ainsi que le site Le Corbusier de Firminy.

D'ailleurs, à la demande du Maire de Firminy, les 11 communes concernées par ce dossier se sont retrouvées récemment à Paris et ont décidé de former un réseau d'échange, de savoir et d'expertise sur la valorisation, la conservation et la restauration de ce patrimoine Le Corbusier, sachant que la situation est différente d'une commune à l'autre. Il peut s'agir de patrimoine privé, de patrimoine public appartenant à la collectivité locale ou de patrimoine appartenant à l'Etat comme c'est le cas chez nous.

Le comité du patrimoine mondial est actuellement réuni à Séville pour examiner les nombreuses demandes qui lui sont soumises. 21 pays composent le jury. Aucun des 6 pays concernés par le dossier n'est présent dans ce jury.

Comme pour chaque dossier présenté pour un classement au patrimoine mondial de l'humanité, un rapport d'expertise a été établi par la société ICOMOS, société internationale d'expertise sur le patrimoine. Le rapport fourni pour le patrimoine présenté n'est en fait pas très bon. Cette société recommande un report de l'examen de la proposition afin de nous permettre de reconsidérer la base de la participation, c'est-à-dire de réduire le nombre de sites proposés, et d'envisager des sélections limitées de bâtiments individuels au lieu d'une grande proposition d'inscriptions en série. Elle souhaite également que les Etats et les communes s'engagent à travailler sur les mécanismes de coordination globale entre les sites.

Afin de faciliter le travail de l'Ambassadrice de la France à l'UNESCO qui aura exactement une minute pour présenter le dossier, les 11 communes ont décidé de proposer cette motion au vote de leurs conseils municipaux, d'une part pour montrer que nous fonctionnerons désormais en réseau sur ce patrimoine et, d'autre part, vis-à-vis de la société ICOMOS et des membres du jury, pour affirmer cette intention de travailler ensemble et de garder le contact entre les communes et, demain, entre les 6 pays concernés.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**Le Maire** donne la parole à **M. BLOCH** :

Monsieur le Maire, chers collègues, nous possédons à Poissy une fresque de Georges JOUVE. Je rappelle que cet artiste a travaillé dans notre ville en 1959 dans le cadre du 1 % culturel. Georges JOUVE est né en 1910. Il est décédé en 1964. Il était diplômé de l'Ecole BOULE, à Paris, dans la section sculpture. Il découvre la céramique lors d'un séjour à Nyon, en Suisse, pendant la guerre de 1939 - 1945. Il devient membre du Salon des Décorateurs en 1945 avec le célèbre Jean TROUVÉ et il devient ainsi l'un des grands de la céramique française. D'abord confidentiel, son art devient monumental, style dont la ville a bénéficié puisque les dimensions de la fresque qui nous intéresse sont de 2 mètres sur 2,40 mètres. Il s'agit de faïence émaillée sur châssis métallique ayant pour thème la lecture mise en scène par cinq personnages.

L'objet de cette intervention est de connaître le devenir de cette fresque. La précédente municipalité avait fait établir des devis de restauration. J'avais naguère proposé de l'installer dans le hall d'entrée de la médiathèque compte tenu de son thème, c'est-à-dire la lecture. Cette fresque est-elle restaurée ? Si oui, par qui ? Pour quel coût ? Je n'ai pas vu les lignes correspondantes dans le budget de la ville. Merci d'apporter des réponses lors d'un prochain Conseil municipal.

**Le Maire** :

Comme je vous l'ai dit au téléphone, je vous répondrai la prochaine fois. Avant de partir, vous l'avez déposée au C.T.M. Elle y est toujours. Nous vous dirons la prochaine fois ce que nous en ferons.

**M. BLOCH** :

J'ai une deuxième observation à faire.

**Le Maire** :

Allez-y.

**M. BLOCH :**

C'est juste une remarque. J'aurais aimé que le nom de Meissonier soit bien orthographié dans les documents municipaux.

**Le Maire :**

Nous sommes d'accord.

**M. BLOCH :**

Je rappelle que Meissonier a été Maire de Poissy. Si l'on faisait régulièrement une faute d'orthographe dans le nom ou le prénom du Maire actuel, je pense qu'il en ferait la remarque.

**Le Maire :**

D'accord.

**M. BLOCH :**

Il ne peut pas en faire la remarque. Alors, je la fais à sa place.

-----

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire passe la parole à un proche de Madame Nadia TAGRI, jeune femme disparue depuis le 30 mars dernier, qui informe de la tenue d'une manifestation de soutien à sa famille qui sera organisée le samedi 27 juin à 15h00 devant la gare de Poissy.

-----

**Le Maire** donne la parole à **M. MASDEU-ARUS :**

Vous avez dit que je vous avais écrit au nom de l'Union Pour Poissy concernant le dossier qui est en mairie, qui existe. Vous avez indiqué tout à l'heure que vous souhaitiez le développer. Nous demandons maintenant (j'en ai également fait une demande officielle à la préfecture) à être en possession de ce document. C'est la loi. Chaque conseiller municipal doit posséder les documents, en plus pour lesquels un appel d'offres a été fait. Cela date quand même du 15 avril 2008. Vous vous étiez engagé à plusieurs reprises à nous le transmettre. Aujourd'hui, nous en avons besoin. Le préfet a officiellement été saisi. Je préférerais que nous l'ayons sans que le préfet demande à la municipalité de le remettre aux membres de l'opposition.

De même, nous n'avons toujours pas le dossier relatif à la Coudraie (sur papier). Vu son volume, il est difficile aux élus de l'opposition de l'imprimer à partir d'Internet. Vous deviez également remettre ce dossier (sur papier) aux élus de l'opposition.

**Le Maire :**

Je le note. Vous aurez le dossier de la Coudraie sur papier.

**M. MASDEU-ARUS :**

Vous me l'avez remis. Moi, je l'ai.

**Le Maire :**

Je vous l'avais promis.

**M. MASDEU-ARUS :**

Oui.

**Le Maire :**

Vous l'aurez. Il n'y a pas de problème.

En ce qui concerne l'audit, vous recevrez un courrier (j'en enverrai un double à Madame la Préfète et à Monsieur le Sous-Préfet) expliquant toutes les démarches et pourquoi cela a autant tardé. Lors de la rentrée de septembre, je m'engagerai à réunir à peu près tous les élus ici présents pour une présentation de l'audit complet. De plus, la personne qui l'a réalisé sera présente. Vous pourrez lui poser toutes les questions.

**M. MASDEU-ARUS :**

En premier lieu, il s'agit d'obtenir le document tel qu'il vous a été donné.

**Le Maire :**

Ne soyez pas inquiet. Vous l'aurez.

**M. MASDEU-ARUS :**

Je n'ai aucune inquiétude.

**Le Maire :**

Vous l'aurez.

**M. MASDEU-ARUS :**

Les textes sont clairs sur ce sujet.

**Le Maire :**

Il n'y a pas de problème. Vous aurez le document.

**M. MASDEU-ARUS :**

Après, nous pourrons le commenter lors de la réunion. Je suis d'accord sur le fait que certains points seront peut-être à commenter.

**Le Maire :**

D'accord.

**M. MASDEU-ARUS :**

Mais, au moins, que chaque membre de l'opposition puisse avoir ce document et le regarder. Cela intéresse notre Ministre des Finances.

**Le Maire :**

Je ne doute pas que Monsieur BIHANNIC s'y plongera avec plaisir.

Je vous souhaite de bonnes vacances, un bon repos, nécessaires.

Je vous conseille de venir le 3 juillet au Parc Meissonier pour écouter Manu Dibango. Nous passerons un moment assez exceptionnel car c'est un très grand musicien.

Bonne soirée.